

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 18 ET 19 MARS 2024**Point 4 de l'ordre du jour****Crédit concernant le réaménagement de la rue de la Condémine, secteur La Rieta-Morlon****1. Introduction**

Pour rappel, un premier crédit a été proposé en décembre 2023 concernant le réaménagement des rues de la Condémine, de la Poterne, de la Vudalla et de la route de Morlon, y compris la modification du carrefour giratoire. Ce projet avait été développé selon le résultat du mandat d'études parallèles (MEP) « Condémine, Morlon, Cité Pré-Vert » ci-dessous.



Figure 1 : Plan du MEP Condémine-Morlon

À la suite du refus du crédit d'investissement par le Conseil général, en décembre 2023, une nouvelle proposition, réduite au tronçon de la rue de la Condémine (secteur La Rieta-Morlon) est soumise au Conseil général.

Le réaménagement de ce tronçon est la dernière mesure devant encore être mise en œuvre dans le cadre du projet d'agglomération de 1^{re} génération (PA1).

En ne réalisant à court terme qu'une partie du projet initial, le résultat à la fin de ces travaux perdra un peu de cohérence. Toutefois, le solde des réaménagements prévus dans le crédit de décembre 2023 est maintenu dans la planification financière à moyen terme, ceci notamment en raison de la vétusté des infrastructures. En ce qui concerne le tronçon de la route de Morlon, prévu au projet d'agglomération de 3^e génération (PA3), son réaménagement est proposé dans un message distinct.

La réduction du périmètre initial implique également une importante diminution de la qualité paysagère du projet avec la plantation de 11 arbres (22 de plus si le crédit pour la route de Morlon est accepté) contre 79 dans le projet complet.

L'abandon du réaménagement du carrefour, impliquant le maintien des infrastructures existantes, est un risque à assumer. La conduite d'eau située sous le giratoire a été posée en 1967 et pourrait nécessiter une réfection à moyen, voire court terme. Il n'est dès lors pas à exclure que la conduite d'eau subisse des ruptures et donc des interventions d'urgence, comme celles qui ont eu lieu à la rue de la Condémine il y a quelques années.

En résumé, cette demande de crédit concerne les travaux à réaliser à la rue de la Condémine, entre La Rieta et le carrefour giratoire avec la route de Morlon, tronçon représenté en orange ci-dessous.

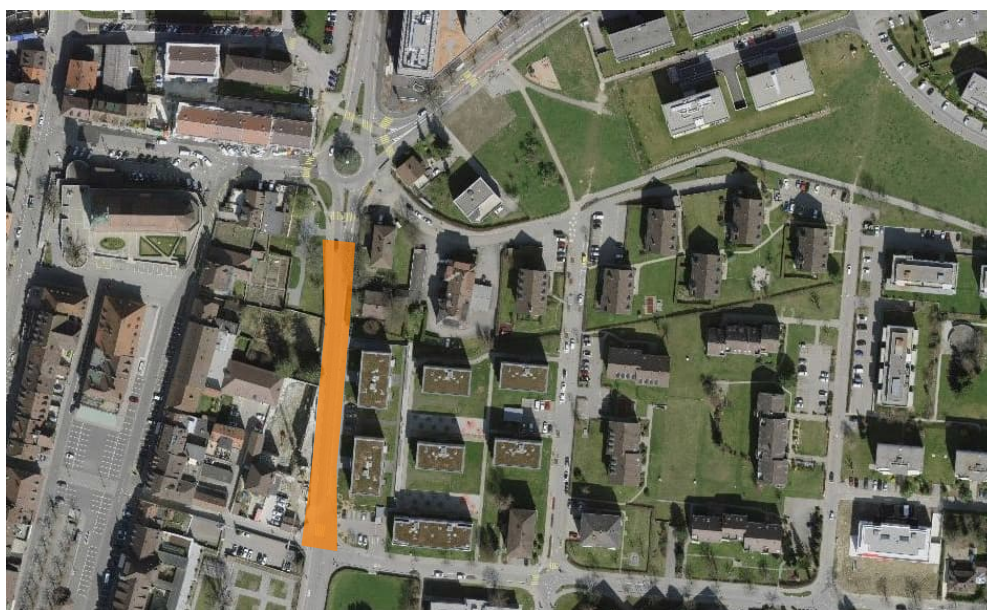


Figure 2 : Situation – Réaménagement de la rue de la Condémine

Le projet prévoit :

- Le réaménagement complet de l'espace public, comprenant une extension de la zone 30 actuelle, la construction de trottoirs des deux côtés sur l'entier du tronçon, l'assainissement du bruit routier et une amélioration de la qualité paysagère avec la plantation de 11 arbres ;
- La mise en séparatif du réseau d'assainissement.

2. Contexte général

Dès 2015, la Ville de Bulle a lancé une étude de trafic de l'influence des grands projets sur l'axe Pâla-Château-d'En-Bas (Vision 2030). Cette étude a montré que la réalisation de plusieurs projets d'ici à 2030 risquait d'intensifier la situation de charge sur le réseau routier bullois en général. Avec la mise en œuvre des grands projets de quartiers, le trafic généré augmentera de 21'000 véhicules/jour.

Afin d'anticiper d'éventuels engorgements sur le réseau routier, la Ville de Bulle a réalisé depuis plusieurs années des aménagements de l'espace public permettant d'améliorer l'utilisation des moyens de déplacement tels que la marche, le vélo et les transports publics. L'ensemble des mesures prises assure également une accessibilité confortable en transports individuels motorisés en raison du transfert modal effectué par un nombre important de pendulaires.

Le projet présenté permet de favoriser le report modal et de concrétiser le concept de gestion de trafic Vision 2030 tel que figuré ci-dessous.

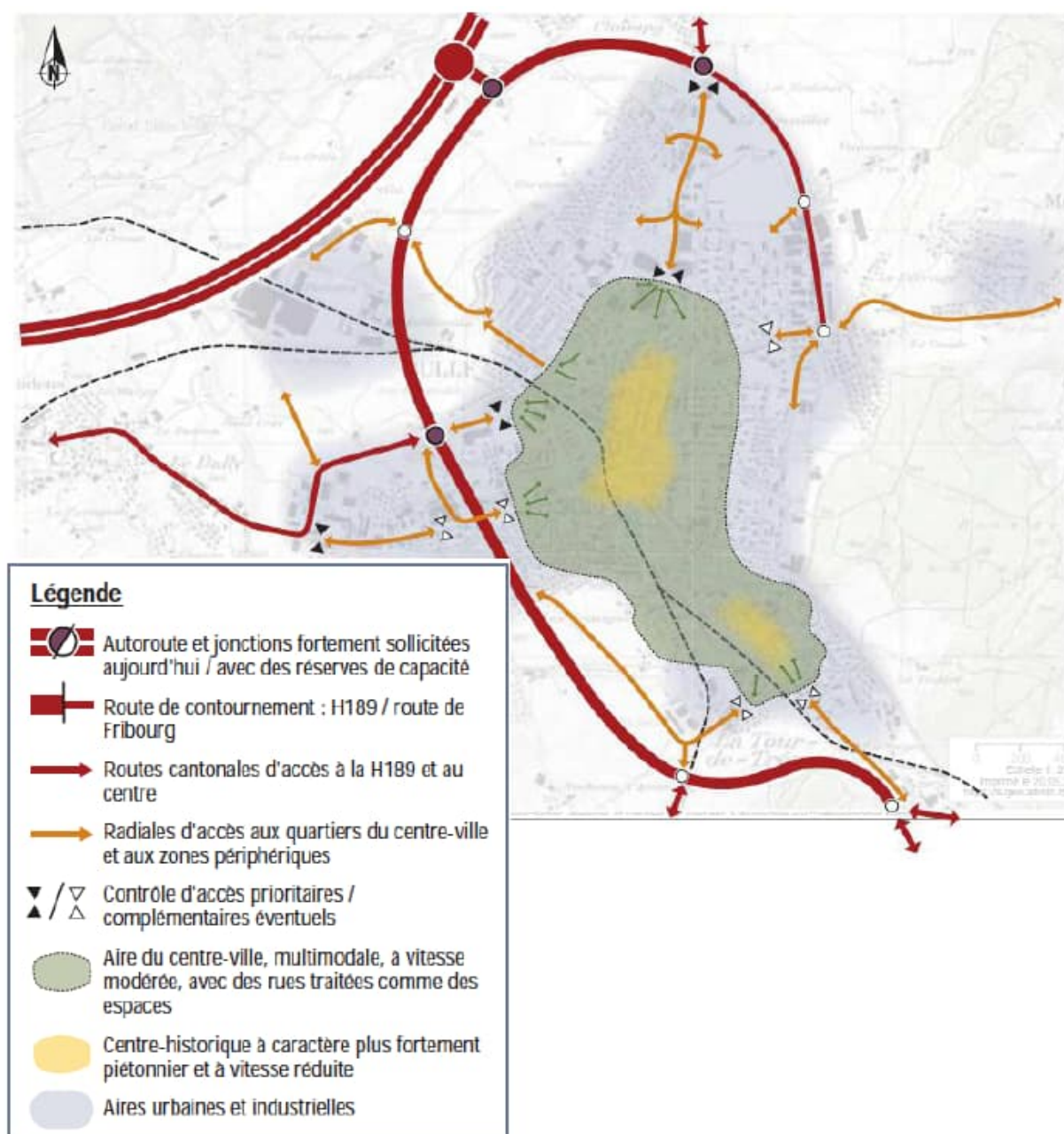


Figure 3 : Vision 2030 – Concept d'accessibilité (source Transitec)

3. Contexte du projet

Le réaménagement de la rue de la Condémine entre La Rieta et la route de Morlon fait partie de la mesure « M6 – Réaménagement de la Condémine » du PA1. Les travaux déjà réalisés au niveau de la rue de la Condémine Sud font partie de la même mesure.

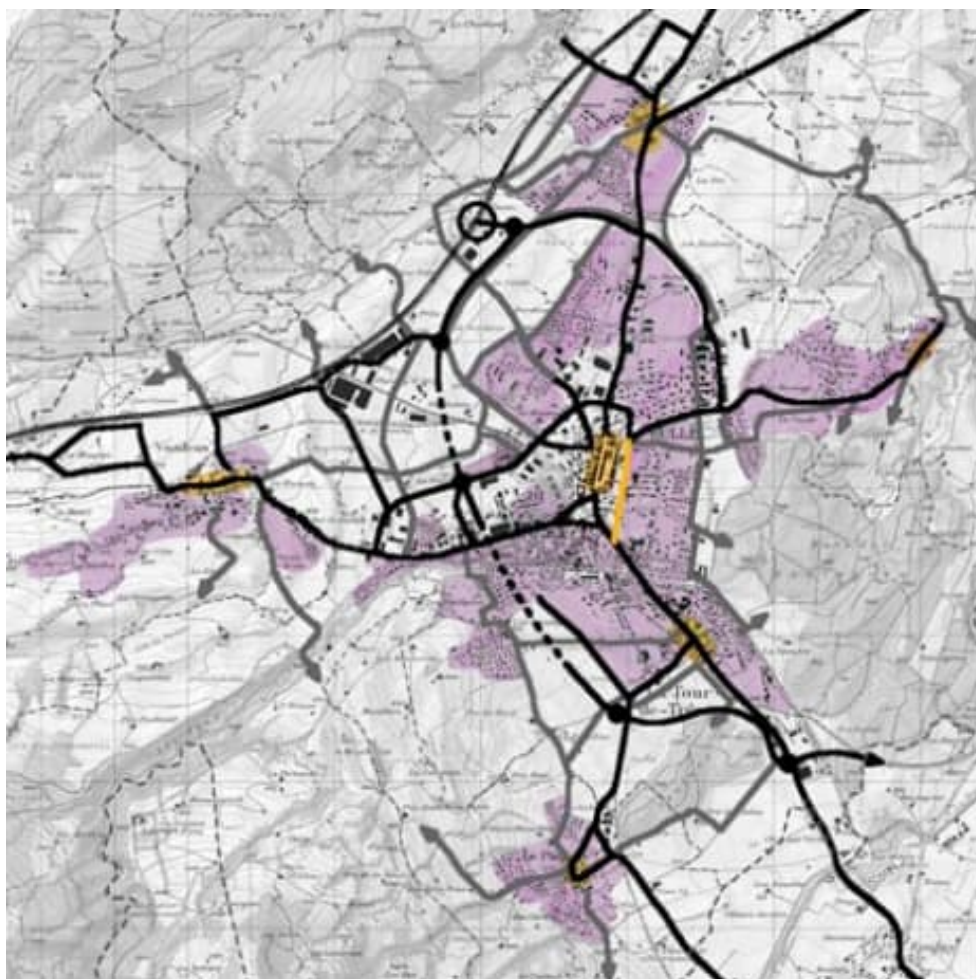


Figure 4 : Extrait de la fiche de mesure M6 du PA1

Les objectifs du réaménagement sont :

- Participer à la diminution du trafic de transit à travers la ville par un aménagement contribuant à apaiser la circulation ;
- Redonner un aménagement de qualité à cette voie en aménageant des espaces paysagers et arborés ;
- Garantir la sécurité des écoliers et des piétons en assurant une continuité sur le trottoir Est, inexistant aujourd'hui, et en obtenant un abaissement adéquat des vitesses ;
- Réduire les nuisances sonores en diminuant la limite de vitesse maximale à 30 km/h.

Le réaménagement a pour but que la rue de la Condémine devienne un axe interne modéré et multimodal avec une charge de trafic largement réduite, des nuisances fortement diminuées et une sécurité drastiquement améliorée pour les déplacements des modes doux.

De plus, le cadastre du bruit élaboré en 2013 a débouché, en 2018, sur une décision d'assainissement au bruit routier, selon l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), de la part du canton. Cette décision a mis en évidence les tronçons routiers sur lesquels des mesures d'assainissement sont nécessaires afin de réduire les nuisances sonores. La rue de la Condémine en fait partie et l'abaissement de la vitesse à 30 km/h permettra d'atteindre les valeurs d'immission fixées par la législation.

L'abaissement de la vitesse maximale autorisée à 30 km/h permettra également de rendre la zone plus sûre pour les écoliers se rendant à l'école de la Condémine.

De plus, afin de sécuriser le cheminement des piétons, plus particulièrement des écoliers, un nouveau tronçon du trottoir Est sera réalisé.

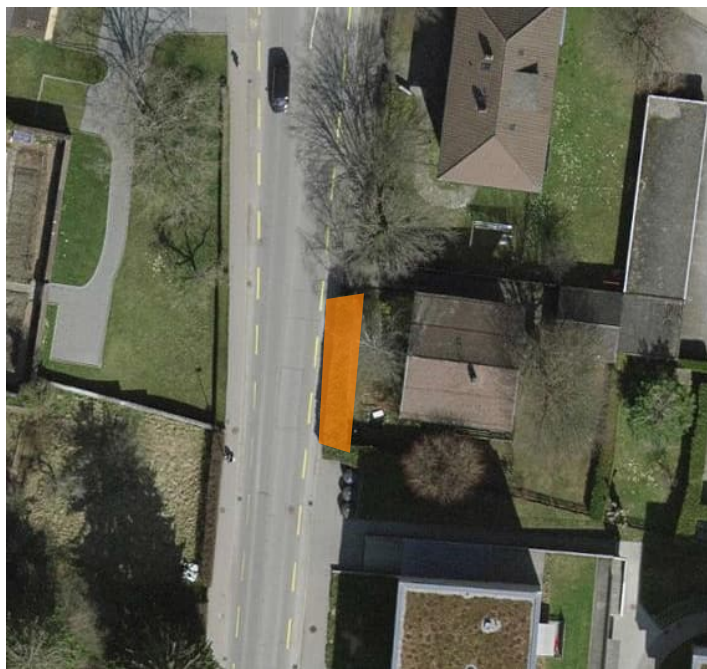


Figure 5: Tronçon où le trottoir est ponctuellement interrompu

Par ailleurs, sur ce secteur, la conduite d'eau s'est rompue à plusieurs reprises ces dernières années, nécessitant des interventions d'urgence de la part de GESA. Une réparation provisoire par chemisage a été réalisée en 2022. Bien que la situation soit maîtrisée aujourd'hui, le remplacement de cette conduite d'eau permettra d'être pérenne et sera coordonné avec le présent projet de réaménagement.

. / .

4. Réaménagement de l'espace public

4.1 Description des travaux

La largeur de la chaussée sera réduite à 4.80 m, délimitée par des cunettes en pavés granit. Ce gabarit est le standard pour une zone 30 qui n'est pas soumise à la circulation des bus.

Deux trottoirs réservés aux piétons uniquement borderont la chaussée. La largeur du trottoir Est est de 2.25 m offrant ainsi un cheminement aisé pour deux piétons. Au vu de la largeur du domaine public à disposition, le trottoir Ouest mesure 2.95 m permettant à trois piétons de marcher côte à côte.

Une arborisation du côté Est de la chaussée uniquement vient compléter le dispositif et permettra d'obtenir des zones ombragées et vertes afin de réduire les îlots de chaleur.

Grâce au passage à 30 km/h, les vélos partageront la chaussée avec les véhicules motorisés en toute sécurité, au vu de la différence de vitesse grandement réduite entre les deux types d'usagers.

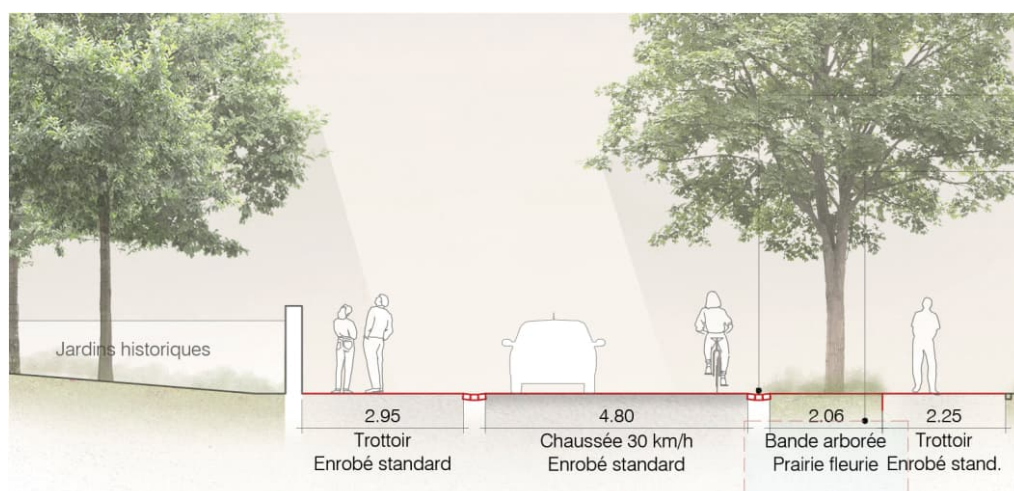


Figure 6 : Réaménagement rue de la Condémine

4.2 Coût des travaux

Travaux préparatoires	Fr. 84'500.00
Aménagements paysagers	Fr. 72'800.00
Terrassement et infrastructure	Fr. 332'600.00
Bordures et pavages	Fr. 73'300.00
Revêtement	Fr. 104'800.00
Eclairage public et abribus	Fr. 42'800.00
Signalisation et marquages	Fr. 6'300.00
Honoraires	Fr. 66'100.00
Divers et imprévus	Fr. <u>71'700.00</u>
Total HT	Fr. 854'900.00
TVA 8.1 %	Fr. 69'246.90
Emprises de terrain	Fr. <u>11'200.00</u>
Total TTC	Fr. 935'346.90
Montant arrondi à	<u>Fr. 940'000.00</u>

Le coût total des travaux pour le réaménagement des espaces publics est devisé à Fr 940'000.00 TTC.

Ce montant bénéficie du financement conjoint de la Confédération et de Mobul dans le cadre du projet d'agglomération de 1^{re} génération. La subvention se monte à Fr. 299'000.00 TTC.
Une aide cantonale aux investissements est également attendue.

. / .

5. Réfection des infrastructures

5.1 Description des travaux

L'assainissement du réseau d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) sera réalisé, conformément aux objectifs du PGEE, en système séparatif, tel qu'il ressort du projet d'assainissement.

Pour rappel, selon une pratique constante du Conseil communal, les frais de séparation des eaux des bâtiments privés seront pris en charge par le crédit d'investissement pour leur part située sous le domaine public.

Les infrastructures de services seront réalisées en parallèle selon les besoins.



Figure 7: Emplacement approximatif des canalisations

5.2 Coût des travaux

Travaux préparatoires	Fr. 13'000.00
Canalisations EU et EC	Fr. 90'800.00
Raccordements privés	Fr. 25'900.00
Honoraires	Fr. 14'200.00
Divers et imprévus	Fr. 13'000.00
Total HT	<u>Fr. 156'900.00</u>

6. Crédit demandé

6.1 Réaménagement de l'espace public

Réaménagement de l'espace public	Fr. 940'000.00
Fonds énergie 1 %	Fr. 9'400.00
Fonds culture et embellissement 1 %	Fr. 9'400.00
Total investissement, TVA 8.1 % comprise	Fr. 958'800.00
Montant arrondi à	<u>Fr. 960'000.00</u>

6.2 Infrastructures d'épuration

Réfection des infrastructures HT (TVA récupérée)	<u>Fr. 156'900.00</u>
--	------------------------------

Crédit total demandé	<u>Fr. 1'116'900.00</u>
-----------------------------	--------------------------------

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 1'116'900.00 pour le réaménagement de la rue de la Condémine, secteur La Rieta-Morlon, dont à déduire une subvention de la Confédération pour un montant de Fr. 299'000.00. Une éventuelle aide cantonale aux investissements est attendue.

Financement : Par emprunt de Fr. 1'116'900.00 auprès d'un organisme financier

Amortissement :
- Réaménagement de l'espace public : 2,5 % par année, dès 2029
- Infrastructures d'épuration : 1,25 % par année, dès 2029

Intérêts : 3 % par année (taux indicatif)

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard